



CONNAIS TA CEDEAO



Qu'est-ce que la CEDEAO?

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest connue sous le nom de la CEDEAO, a été créée le 28 Mai, 1975 à Lagos, Nigeria, comme une organisation régionale inter-gouvernementale. Elle a son siège à Abuja au Nigeria. La CEDEAO est actuellement constituée de 15 pays :

- ◆ Bénin
- ◆ Burkina Faso
- ◆ Cap Vert
- ◆ Côte d'Ivoire
- ◆ Ghana
- ◆ Guinée
- ◆ Guinée Bissau
- ◆ Liberia
- ◆ Mali
- ◆ Niger
- ◆ Nigeria
- ◆ Sénégal
- ◆ Sierra Leone
- ◆ la Gambie
- ◆ Togo

La CEDEAO a pour objectif général de renforcer l'intégration régionale, de promouvoir la collaboration économique et politique entre les Etats membres et de renforcer la paix et la sécurité dans la région. La CEDEAO a trois langues de travail: Français, Anglais, et Portugais.



S.E. Ellen Johnson Sirleaf
Présidente de la
République du Liberia
Présidente en Exercice de
la CEDEAO



**S.E. Marcel Alain
de Souza**
President de la
Commission de la CEDEAO

Comment Fonctionne la CEDEAO?

La CEDEAO a trois branches: l'**Exécutif**, le **Législatif** et le **Judiciaire**

L'**Autorité des Chefs d'Etat et de Gouvernement** est composée des Chefs d'Etat et/ou de Gouvernement de 15 Etats membres. Elle est l'organe suprême de la CEDEAO. L'Autorité est responsable des grandes orientations de la CEDEAO. Elle détermine la politique générale et les grandes lignes directrices de l'organisation. Elle est présidée de façon rotative par le Président de l'un de ses Etats Membres qui est nommé par les autres Chefs d'Etat et de Gouvernement pour un mandat d'un an. L'Autorité des Chefs d'Etats et de Gouvernement se rencontre au moins une fois l'an en session ordinaire.

Sous l'Autorité des Chefs d'Etats, vient le **Conseil des Ministres**. Le Conseil des Ministres donne des directives sur la coordination et l'harmonisation des politiques d'intégration économique et fait des recommandations à l'Autorité des Chefs d'Etat.

La branche **Exécutive** à sa tête le Président de la **Commission de la CEDEAO** (la Commission), qui est nommé par l'Autorité des Chefs d'Etats et de Gouvernement pour une période non-renouvelable de quatre ans. Le Président est assisté par un Vice-Président et 13 Commissaires. La Commission prépare et met en œuvre les décisions prises par les Autorités des Chefs d'Etats et de Gouvernement, le Conseil des Ministres et le Parlement.

La branche **Législative** de la Communauté est le **Parlement de la Communauté** (le Parlement) dirigé par le Président de l'Assemblée. Les fonctions administratives du Parlement sont assumées par le Secrétaire Général du Parlement. Le Parlement de la CEDEAO à 115 sièges, attribués aux 15 Etats Membres de la CEDEAO sur la base de leur population.

La branche **Judiciaire** de la Communauté est la **Cour de Justice de la Communauté**. La Cour statue sur les plaintes déposées par les citoyens, les Etats membres et les institutions de la CEDEAO aussi bien que sur les cas relatifs aux violations des Etats, et s'assure de l'interprétation et de la mise en application

des lois de la Communauté, des protocoles et des conventions. La cour a pour juridiction de rendre des jugements sur les violations fondamentales des droits de l'homme des citoyens des Etats membres. La cour est une institution permanente et a à sa tête un président qui est secondé par un greffier en chef et sept juges.

Quelques Protocoles et Cadres Clés de la CEDEAO

La CEDEAO a plusieurs textes juridiques auxquels les Etats membres doivent se conformer. Ils sont sous formes de Protocoles, Conventions et Traités. Ces textes juridiques donnent à la CEDEAO l'autorité et le mandat de contraindre les Etats membres à adhérer à ces dispositions.

Quelques-uns de ces textes sont:

- Le Traité de Lagos(1975)
- Le Protocole de la CEDEAO sur la Libre Circulation des Personnes, le droit de Résidence et d'Etablissement (1979)
- Le Traité Révisé de la CEDEAO (1993)
- Le Protocole Relatif aux Mécanismes de Prévention de Conflit, de Gestion, de Résolution, du Maintien de la Paix et de la Sécurité(1999)
- Le Cadre Anti-Corruption de la CEDEAO(1999)
- Protocole sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance(2001)
- Cadre de Prévention de Conflit de la CEDEAO(2008)

Le Rôle de la CEDEAO dans la Promotion de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance

La CEDEAO offre une grande opportunité pour la promotion de la démocratie et la bonne gouvernance, la réduction de l'inégalité et la lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest. Ceci est possible à travers un certain nombre de Protocoles et cadres de bonne pratique que les Etats membres ont signé. Les principaux parmi tous ces protocoles et cadres de promotion de bonne gouvernance et de démocratie sont le Protocole de

la CEDEAO sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (PCDBG) et le Cadre Anti-Corruption de la CEDEAO(CACC).

Le PDBG et le CACC auxquels les Etats membres ont souscrit, sont des principes directeurs pour la bonne gouvernance, l'anti-corruption, la responsabilité, une distribution équitable des ressources et la protection des droits de l'homme entre autres dans la région de la CEDEAO.

La Vision 2020 de la CEDEAO

En Juin 2007, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la sous-région se sont mis d'accord sur l'introduction d'une nouvelle orientation de transformation de l'organisation. Il s'agit de la Vision 2020 CEDEAO. La Vision 2020 est destinée à la transformation de la "CEDEAO des Etats" à la "CEDEAO des Peuples" et à mettre en place une directive et un objectif clair en vue de relever de façon significative le niveau de vie des populations à travers des programmes inclusifs et pertinents, permettant de garantir un avenir radieux à l'Afrique de l'Ouest, modelant ainsi la destinée de la région pour les années à venir.

Avantages des Citoyens de la CEDEAO et des Etats Membres

Les Citoyens des Etats membres de la CEDEAO sont généralement considérés comme des citoyens de la CEDEAO et ont droit à un certain nombre d'avantages. Ces avantages incluent:

- La Libre - circulation, séjourner et s'établir dans n'importe quel Etat membre sans obligation de visa et restrictions,
- La possibilité de recourir à la Cour de Justice de la Communauté de la CEDEAO pour rechercher la réparation de n'importe quelles violations sans obligations d'épuiser au préalable les voies de recours au niveau locale ou nationale,
- La possibilité d'emploi à la Commission de la CEDEAO ou autres institutions de la CEDEAO telles que:
 - Cour de Justice de la Communauté,
 - Parlement de la Communauté,
 - Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO (BIDC)

- Organisation Ouestr Africaine de la Santé (OOAS)
- Groupe d'Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest(GIABA)
- **Autres Agences Spécialisées**
 - Agence Monétaire de l'Afrique de l'Ouest(AMAO)
 - Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation(ARAA)
 - Autorité de Régulation Régionale du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO(ARREC)
 - Carte Brune de la CEDEAO
 - Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG)
 - Centre de Développement de la Jeunesse de la CEDEAO (CDJS)
 - Institut Monétaire Ouestr Africaine (IMAO)

Comment les Citoyens de la CEDEAO peuvent-ils Contribuer à Améliorer la CEDEAO

Les Citoyens de la CEDEAO peuvent contribuer par l'une des voies suivantes

- En apprenant davantage sur la CEDEAO et les engagements pris par les gouvernements à travers les Protocoles et les Cadres de la CEDEAO et en demandant à leurs gouvernements de rendre des comptes sur les engagements auxquels ils ont souscrits
- En éduquant les autres citoyens à propos de la CEDEAO
- En respectant les principes de la communauté comme énoncés dans les protocoles et les cadres
- En disséminant les Protocoles de la CEDEAO et les Cadres, particulièrement le Protocole de la CEDEAO sur la Démocratie, la Bonne Gouvernance et la Redistribution Economique Equitable
- En soulevant des problèmes liés à la CEDEAO au niveau national et régional
- En combattant l'ethnocentrisme en vue de promouvoir la tolérance interculturelle pour la construction de la paix à travers la région de la CEDEAO
- En partageant les expériences et initiatives en vue de renforcer le développement durable de la sous-région.

A Propos de la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA)

La MFWA est une organisation régionale indépendante et non-gouvernementale. C'est la plus importante et la plus influente des organisations de défense de la liberté d'expression et du développement des médias en Afrique de l'Ouest avec des organisations nationales partenaires dans 16 pays de la région. Durant les 19 ans derniers, la MFWA et ses partenaires ont réalisé avec succès la promotion des droits de la liberté d'expression, le professionnalisme des médias, et la conduite des plaidoiries des médias pour l'édification de la paix, et la gouvernance participative à travers l'Afrique de l'Ouest. Les noms de ces partenaires et leurs pays dans lesquels ils se trouvent sont les suivants:

Bénin

l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Medias (ODEM)

Burkina Fasso

National de Presse Norbert Zongo (CNP-NZ)

Côte d'Ivoire

l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Ethique et de la Déontologie (OLPED)

La Gambie

Gambia Press Union (GPU)

Guinée

Réseau Guinéen des Journalistes contre la Corruption et pour la Promotion de la Bonne Gouvernance (REGUIJOC)

Guinée Bissau

Sindicato De Jornalistas e Tecnicos De Comunicacao Social Guinea Bissau (SINJOTECS)

Mauritanie

Regroupement de la Presse Mauritanienne(RPM)

Liberia

Centre for Media Studies and Peace Building (CEMESP)

Mali

Maison de la Presse du Mali (MP)

Niger

Observatoire Nigerien Independant des Medias(ONIMED)

Nigeria

International Press Centre (IPC)

Sierra Leone

Media Reform Co-ordinating Group-Sierra Leone

Sénégal

La Convention Des Jeunes Reporters Du Senegal (CJRS)

Togo

l'Institut des Médias pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IM2DH)



Benin
Français



Burkina Faso
Français



Cap Vert
Portugais



Côte d'Ivoire
Français



Ghana
Anglais



Guinée
Français



Guinée Bissau
Portugais



La Gambie
Anglais



Liberia
Anglais



Mali
Français



Niger
Français



Nigeria
Anglais



Sénégal
Français



Sierra Leone
Anglais



Togo
Français

Media Foundation for West Africa
30 Duade Street, Kokomlemle,
P.O. Box LG 730 Legon, Accra-Ghana
Mobile: +233 (0) 302 2424 70

Twitter: @TheMFWA

Facebook: Media Foundation for West Africa

info@mfw.org

www.mfw.org